

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**DDIP 001-1254/09/CC**

**■ Nuisances sonores urbaines - Consultation du public pour le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement**

**DEEAG 09/2704/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Etablissement public de coopération intercommunale compétent en matière de lutte contre les nuisances sonores, la Communauté urbaine a entrepris les travaux concourant à la réalisation d'une cartographie du bruit sur son territoire puis d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, conformément aux obligations nées de la loi 2005-1319 du 26 octobre 2005 transposant la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement.

La cartographie décrivant les nuisances sonores des trafics routier, ferroviaire, et aérien ainsi que des activités industrielles a été approuvée par le Conseil Communautaire du 18 juillet 2008 (délibération DDIP-008-627/08/CC). Par suite, le Projet de Plan de Prévention doit logiquement être présenté à l'approbation du Conseil communautaire un an plus tard, délai nécessaire à sa réalisation, soit à l'horizon de la mi année 2009.

Toutefois, la Communauté urbaine doit préalablement mettre à la disposition du public le projet de plan pendant deux mois (article 6 du Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006) afin de recueillir d'éventuelles remarques.

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement décrivant les actions permettant de prévenir les effets du bruit, réduire les niveaux de bruit, et de protéger les zones calmes sera ensuite soumis au Conseil Communautaire après intégration des remarques éventuelles issues de la consultation publique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

## **Le Conseil de Communauté,**

### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement ;
- La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi 2005-1319 du 26 octobre 2005, qui ratifie l'ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 transposant la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002, instituant de nouvelles obligations pour la Communauté urbaine en matière de planification de la lutte contre les nuisances sonores.
- Le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme, et notamment ses articles 5 à 7
- La délibération DDIP-008-627/08/CC du Conseil communautaire du 18 juillet 2008, autorisant Monsieur le Président a entreprendre les investigations permettant de soumettre ultérieurement au conseil communautaire un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement.

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il convient de conduire et approuver des actions d'évaluation et de gestion des nuisances sonores urbaines, sous la forme plan de prévention
- Qu'il convient de procéder à une consultation du public préalablement à l'examen du projet de plan de prévention à soumettre au Conseil communautaire

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

### **Article 1 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à soumettre le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement à une consultation du public dans les formes prescrites.

**Article 2 :**

A l'issue de la consultation du public, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire après synthèse des remarques du public dans le dit projet de plan.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
au Développement durable, Plan Climat,  
Maîtrise de l'Énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI